

AR Prefecture

005-210501078-20250701-A53_2025-AI
Reçu le 03/07/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Puy-Saint-André

Arrêté n°53/2025

Dossier n° DP 005107 25 00007

Date de dépôt : **22/04/2025**

Demandeur : **Communauté de Communes du Briançonnais représentée par Monsieur MURGIA Arnaud**

Pour : **Création d'un merlon de protection entre la RN94 et l'aire d'accueil des gens du voyage.**

Adresse terrain : **118 Chemin de la Plaine
05100 Puy-Saint-André**

**Objet : Annulation de la demande d'autorisation n° DP 005107 25 00007
EA/MBA : 304/27/2025**

DESTINATAIRE

Monsieur MURGIA Arnaud
Communauté de Communes du
Briançonnais
1 Rue Aspirant Jan
05100 Briançon

Monsieur,

Vous avez déposé le 22 avril 2025 à la mairie de Puy-Saint-André une demande de Déclaration préalable
- Installations et aménagements non soumis à permis d'aménager

Par mail du 19 mai 2025, vous m'avez demandé de bien vouloir classer sans suite votre dossier n° DP 005107 25 00007.

Ainsi, je vous informe que votre demande a bien été prise en compte. Dans le cas où vous souhaiteriez réaliser votre projet, il conviendra de redéposer une nouvelle demande.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Puy Saint André

Le 1 juillet 2024

Le Maire, Estelle ARNAUD

